



VILLE DE
SANCOINS

Décision du Maire
N° 20/2024

(article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Objet : Reconduction du bail emphytéotique conclu avec la société Générale du Solaire en vue de la réalisation d'une centrale photovoltaïque, au lieu-dit « Carrières de Bauvais » à Sancoins, pour la période du 12 avril 2024 au 11 avril 2027

Le Maire de la Commune de SANCOINS,

Vu l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 mars 2023 donnant délégations à Monsieur le Maire pour prendre certaines des décisions ;
Vu la délibération du Conseil Municipal lors de sa séance du 18 février 2021 approuvant la conclusion d'une promesse de bail emphytéotique nécessaire à l'installation de panneaux photovoltaïques au sol, au lieu-dit « Carrières de Bauvais » (parcelle A335 – surface : 6 ha 85 a 98 ca), sur la commune de Sancoins ;
Considérant la promesse de bail emphytéotique conclue le 12 avril 2021 avec la société Générale du Solaire, pour la période du 12 avril 2021 au 11 avril 2024 (3 ans) ;
Considérant que la levée de l'ensemble des conditions suspensives a demandé plus de temps que prévu et suppose donc la reconduction de la promesse de bail ;

DÉCIDE

Article 1 : de reconduire la promesse de bail emphytéotique, pour une nouvelle période de 3 ans, soit du 12 avril 2024 au 11 avril 2027.

Article 2 : de rappeler les conditions essentielles du bail à intervenir :

- Durée du bail : 60 ans à compter de la mise en service de la centrale ;
- Surface estimative occupée : 3,2 hectares ;
- Redevance d'occupation : 6 250 € par an par hectare utile (3,2) effectivement pris à bail, soit 20 000 €.

Article 3 : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de SANCOINS.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la Commune de Sancoins et le Service de Gestion Comptable du Trésor Public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.



A Sancoins, le 5 avril 2024

Le Maire,

Pierre GUIBLIN

Date de publication : 9/04/2024

Mode de publication : mise en ligne.